

Licence

DROIT

DESSCRIPTIF DE LA FORMATION

La licence Droit permet d'acquérir 180 ECTS. Elle comprend des unités fondamentales de droit constitutionnel, droit civil, droit administratif, droit du travail, droit international public, et droits des libertés fondamentales. La licence Droit est une licence générale classique : les enseignements dispensés relèvent des principales disciplines du droit public et du droit privé qui constituent le socle commun des connaissances que doit acquérir un étudiant pour une poursuite d'études en master ou une insertion professionnelle immédiate.

CONNAISSANCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

La licence Droit permet aux étudiants d'acquérir le socle commun des connaissances fondamentales à tout juriste, que ce soit dans les disciplines fondamentales du droit public comme dans celles du droit privé.

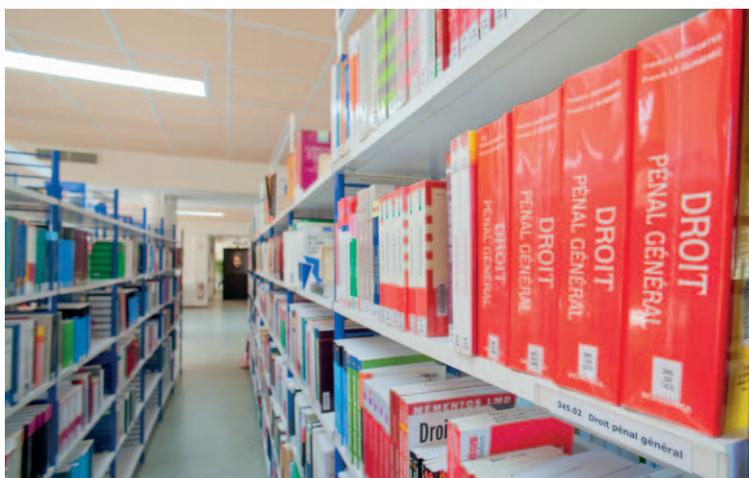
L'équilibre entre les matières fondamentales du droit public et du droit privé est préservé durant les quatre premiers semestres qui incluent en outre des enseignements d'histoire et de méthodologie juridique.

La spécialisation en droit privé ou en droit public permet une première orientation des étudiants selon leur projet de poursuite d'études en master ou leur désir d'insertion professionnelle immédiate. Initiés aux spécificités juridiques calédoniennes, les étudiants sont essentiellement formés au droit national commun afin d'être préparés pour une poursuite d'études en Nouvelle-Calédonie comme en métropole.

Des enseignements d'anglais juridiques obligatoires sont dispensés durant la formation. La licence Droit offre en outre aux étudiants des outils de préprofessionnalisation (découverte des métiers du droit, stage « découverte » facultatif, clinique juridique, entrepreneuriat).

COMPÉTENCES OU CAPACITÉS ÉVALUÉES

À l'issue de cette formation générale, il est attendu des étudiants qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences indispensables au raisonnement juridique et à la mise en œuvre de la règle de droit : identifier la règle applicable, maîtriser la qualification juridique des faits, appliquer la règle de droit pour donner une réponse juridique, appréhender de manière autonome le sens et la portée des différentes sources du droit : textes, décisions de justice, contrats, etc.



SECTEUR D'ACTIVITÉS OU EMPLOIS VISÉS

La licence Droit ouvre des perspectives notamment vers les professions libérales et les carrières judiciaires, vers les emplois de l'entreprise ou encore les carrières administratives. La licence prépare aux multiples carrières juridiques et/ou judiciaires (avocat, magistrat, huissier de justice, commissaire, notaire ; services juridiques et contentieux d'entreprises, de banques, de compagnies d'assurances, d'administrations et institutions publiques ; direction et gestion des ressources humaines).

Le niveau licence permet d'accéder directement à certaines professions de rédacteurs d'actes comme clerc de notaire, agent immobilier, juriste d'assurances ou de banque, juriste d'entreprise. La plupart des professions juridiques et judiciaires impliquent cependant un niveau de formation à bac + 5.

Cette licence générale, est donc la première étape indispensable pour une poursuite d'études permettant seule d'accéder aux métiers du droit en tant que cadre.

POURSUITE D'ÉTUDES

L'obtention de la licence Droit permet la poursuite d'études en master, à l'UNC (master Droit, voir p. 29) en métropole ou à l'étranger.